

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 492 566**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 19747**

(54) Installation d'affichage de programmes d'occupation pour les usagers de terrains de sport, en particulier de courts de tennis.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 09 B 29/00; A 63 B 71/06.

(22) Date de dépôt..... 21 octobre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 22 octobre 1980, n° P 3039811.9.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 23-4-1982.

(71) Déposant : BALD Dieter, résidant en RFA.

(72) Invention de : Dieter Bald.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Michel Lemoine,  
13, bd des Batignolles 75008 Paris.

L'invention est relative à une installation d'affichage de programmes d'occupation pour les usagers de terrains de sport, tels que courts de tennis et analogues, par exemple pour les membres de clubs de tennis, avec utilisation 5 d'une part de tableaux portant les numéros des terrains et des indications relatives aux jours de la semaine, aux heures du jour et aux noms ou matricules des usagers et d'autre part d'éléments indicateurs susceptibles d'être apposés et verrouillés sur ces tableaux et destinés à signaler la réservation de 10 chaque terrain, chacun de ces éléments indicateurs étant, afin d'assurer son verrouillage, agencé sous la forme d'une serrure qui peut être enfoncée et verrouillée dans les alvéoles correspondants d'un tableau de planning afin de signaler les prévisions d'occupation de chaque terrain.

15 Une telle installation d'affichage est décrite dans le modèle d'utilité allemand 78 04069.

Dans les clubs de tennis par exemple, il est connu d'utiliser des tableaux d'affichage qui possèdent, d'une 20 part, une indication des numéros des courts qui correspond au nombre des courts effectivement disponibles (par exemple sur une rangée horizontale placée à la partie supérieure des tableaux) et, d'autre part, une surface représentant les temps d'occupation et divisée à la manière d'un tableau de planning, notamment selon les jours de la semaine et les heures 25 du jour. Un tel tableau comporte un certain nombre de cases qui correspondent aux indications de courts et d'heures et dans lesquelles peuvent être accrochés, par exemple, des jetons numérotés. Chaque membre du club dispose par exemple d'un tel jeton numéroté qui peut aussi le cas échéant porter son nom, 30 si bien que par exemple deux membres du club peuvent réserver un temps de jeu particulier, sur un court choisi, en accrochant leurs jetons numérotés dans la case appropriée du tableau de planning d'occupation.

Il est aussi usuel de constituer un tel tableau 35 de planning d'occupation des courts par un simple tableau noir (ou de couleur unie) sur lequel on porte à la craie les inscriptions nécessaires.

Il est connu de fixer des marques de réservation

sur un tableau approprié à l'aide d'aimants ou de ventouses (demande de brevet allemand 27 27 791).

Cette manière de constituer les tableaux de planning d'occupation par les usagers de terrains de sport, en particulier de courts de tennis, ne s'est pas révélée satisfaisante en pratique. En effet, notamment avec des tableaux qui reçoivent des inscriptions à la craie, rien n'empêche les inscriptions existantes d'être effacées ou modifiées par des tiers tandis que les systèmes de jetons numérotés destinés à être accrochés aux tableaux d'affichage ont l'inconvénient que ces jetons peuvent être masqués ou déplacés sur le tableau ou même enlevés de celui-ci par des tiers, ce qui est une cause assez fréquente de conflits entre les membres du club.

Il est enfin connu de prévoir, sur un tableau d'affichage, des étriers sur lesquels est accroché chaque jeton de réservation et de prévoir en outre des cadenas qui, après accrochage du jeton de réservation correspondant, sont adaptés à l'étrier du tableau d'affichage puis fermés, ce qui empêche les jetons de réservation d'être enlevés sans autorisation. De tels systèmes sont toutefois très compliqués et d'un maniement difficile.

L'invention a donc pour but d'éliminer ces inconvénients en interdisant les perturbations regrettables apportées à la pratique du sport par les truquages que permettent les installations d'affichage connues et en créant en particulier un nouvel agencement pour les installations d'affichage de plannings d'occupation, ce qui offre en particulier aux membres des clubs de tennis la possibilité <sup>au mieux</sup> de faire respecter/leurs intentions en ce qui concerne les heures et les courts qu'ils ont prévus pour jouer.

Avec une installation d'affichage du genre défini en préambule, ce but est atteint, selon l'invention, grâce essentiellement au fait qu'elle comprend deux tableaux ; que des cases du premier tableau, disposées en colonnes et en rangées et numérotées à la suite l'une de l'autre, comportent chacune, outre un alvéole pour un cylindre amovible de serrure susceptible d'être actionné par une clé individuelle, une indication du numéro de la case considérée ainsi qu'une étiquette porte-nom et que chaque case du deuxième tableau comporte deux

alvéoles destinés à recevoir /un cylindre amovible de serrure susceptible d'être actionné par la clé correspondante, en tant qu'élément indicateur de la réservation d'un terrain selon les paramètres choisis (numéro du terrain, jour de la semaine, heure du jour).

Selon un développement avantageux de l'invention sur le deuxième tableau, les cases correspondant aux numéros de terrains sont disposées selon une première rangée, les cases correspondant aux jours de la semaine ou aux jours de réservation selon une deuxième rangée et les cases correspondant aux heures de réservation dans la journée selon une première colonne tandis que toutes les autres rangées et colonnes du deuxième tableau contiennent les cases relatives à l'indication de la réservation des terrains.

Selon un autre développement avantageux de l'invention, les cases du deuxième tableau qui signalent les jours de réservation comportent chacune un alvéole pour recevoir un autre cylindre amovible de serrure, susceptible d'être actionné par une clé particulière et portant l'indication du jour de la semaine.

Pour accroître les possibilités d'application de l'installation conforme à l'invention, il y a intérêt à ce que, dans le deuxième tableau, au moins trois colonnes consécutives de cases indiquant les jours de réservation soient associées à chaque case indiquant le numéro des terrains.

Selon un autre développement de l'invention, dans le deuxième tableau, il est intercalé, entre la rangée des premières cases indiquant les numéros des terrains et la rangée des deuxièmes cases indiquant les jours de réservation , une autre rangée de cases indicatrices dans lesquelles peuvent être apposées respectivement des étiquettes d'information.

Selon un développement avantageux du système de serrures, les cylindres amovibles de serrure à échanger entre le premier et le deuxième tableaux portent chacun un chiffre qui est identique à l'indication du numéro de terrain des cases correspondantes du premier tableau.

Pour permettre au tableau d'affichage d'être

utilisé aussi pour signaler les réservations par différentes catégories de joueurs, il est prévu au moins deux types différents de cylindres amovibles de serrure susceptibles d'être actionnés par des clés particulières et d'être échangés entre 5 les deux tableaux.

Le dispositif d'affichage conforme à l'invention a, pour avantage essentiel, le fait que seuls les possesseurs de clés spéciales sont en mesure d'extraire un cylindre amovible de serrure, par exemple du premier tableau, c'est-à-dire de 10 la case portant son matricule et son nom, et de le faire passer sur le deuxième tableau en l'y verrouillant afin d'afficher une réservation de terrain tandis qu'ils sont empêchés de se réserver simultanément plusieurs terrains et périodes de jeu. Avec ce planning d'occupation constitué par l'installation 15 d'affichage conforme à l'invention, la répartition des terrains et temps de jeu est nettement plus équitable entre les membres d'un club, par exemple de tennis, car il n'est attribué à chaque membre qu'une case du premier tableau, avec son cylindre amovible de serrure, sa clé, le numéro distinctif de cette case et l'étiquette portant son nom.

En outre, on peut faire en sorte que seul, par exemple, le surveillant du club puisse procéder à l'occupation des cases prévues sur le deuxième tableau pour le jour de réservation à l'aide de cylindres amovibles de serrure qui sont agencés à cet effet et portent des repères appropriés, ces 25 cylindres devant être actionnés par des clés spéciales.

Toute éventualité de truquage du planning d'occupation des terrains est exclue par la possibilité de bloquer dans leurs alvéoles les cylindres amovibles de serrure, tels 30 qu'on les trouve habituellement dans le commerce comme antivols pour bicyclettes, motocyclettes et applications analogues.

Enfin, il est encore possible de prévoir au moins deux types différents de cylindres amovibles de serrure échangeables entre les deux tableaux de l'installation d'affichage, les cylindres du premier type étant par exemple remis aux membres à part entière du club et ceux du deuxième type aux membres juniors. D'ailleurs, le dispositif d'affichage conforme à l'invention est utilisable non seulement par les usagers 35

de courts de tennis, mais aussi par ceux d'autres terrains de sports ou installations analogues qui sont divisés en surfaces autonomes.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention vont être décrits en détail à l'aide des dessins annexés qui en illustrent des modes de réalisation particuliers.

La figure 1 montre, par une vue schématique de face, une installation d'affichage conforme à l'invention.

Les figures 2 et 3 montrent respectivement, à plus grande échelle et également en vue de face, un détail du premier tableau et un détail du deuxième tableau qui font partie de l'installation d'affichage de la figure 1.

Ainsi qu'il ressort de la figure 1, l'installation d'affichage est constituée essentiellement de deux tableaux 1 et 2 qui sont disposés côte à côte dans un plan commun et sont par exemple fixés à un mur.

Le premier tableau 1 comporte un certain nombre de cases 3 qui sont formées par des divisions en rangées et en colonnes et qui sont numérotées à la suite l'une de l'autre. Chacune de ces cases 3 comprend un alvéole 4 pour un cylindre amovible de serrure (non montré) susceptible d'être actionné, c'est-à-dire bloqué dans l'alvéole 4, à l'aide d'une clé individuelle ; elle comprend aussi une indication 5 du numéro de la case 3 considérée ainsi qu'une étiquette porte-nom 6. Cette étiquette 6 est par exemple insérée dans une fenêtre qui est disposée sur la face avant de chacune des cases 3 et protégée par une feuille de matière plastique transparente et elle porte le nom d'un membre du club. De cette façon, on peut attribuer à chaque membre l'une des cases 3 du tableau 1. Le cylindre de serrure pouvant être engagé dans l'alvéole 4 porte le même numéro que l'une des cases 3, sur son indication 5, ainsi qu'il ressort particulièrement bien de la figure 2 par exemple.

Pour simplifier le dessin, il n'a été représenté à la figure 1 que les éléments 3, 4, 5 et 6 de la seule case 3 située à l'intersection de la première rangée et de la première colonne du tableau 1 mais, en réalité, toutes les cases 3 de ce tableau comprennent les mêmes éléments.

Le deuxième tableau 2 de l'installation d'affichage comprend lui aussi un certain nombre de cases 13 qui sont

formées par des divisions en rangées et en colonnes. Chacune de ces cases 13 comprend deux alvéoles 14 et 15 destinés à recevoir chacun un cylindre amovible de serrure susceptible d'être actionné, c'est-à-dire bloqué dans son alvéole 14 ou 15, 5 par la clé correspondante, ce cylindre de serrure ayant été prélevé sur le premier tableau 1 et servant d'élément indicateur de la réservation d'un terrain de sport ou court de tennis. De plus, le deuxième tableau 2 comprend des cases 7 pour indiquer 10 le numéro du terrain, des cases 9 et 11 pour indiquer le jour de la semaine ou le jour de réservation et des cases 10 pour les heures d'occupation prévues. Ces cases indicatrices 7, 9, 11 et 10 sont disposées en rangées et en colonnes sur le tableau 2 de façon telle que les cases 13 indiquant la réservation des terrains soient associées systématiquement aux cases indicatrices 7, 11 et 10.

A cet effet, sur le deuxième tableau 2, les cases 7 indiquant les numéros des terrains sont de préférence disposées dans la première rangée, les cases 9 et 11 donnant la légende "Jour de la semaine" ou indiquant les jours de réservation sont disposées dans la deuxième rangée et les cases 10 indiquant les heures de réservation sont disposées dans la première colonne. Toutes les autres rangées et colonnes du deuxième tableau 2 sont occupées par les cases 13 signalant la réservation des terrains. Pour simplifier le dessin, il n'a 20 été représenté à la figure 1 les deux alvéoles 14 et 15 que 25 sur l'une des cases 13, les autres cases 13 du tableau 2 étant néanmoins agencées comme celle-ci.

Les cases 11 de la deuxième/tableau 2, qui indiquent les jours de réservation, sont munies chacune d'un alvéole 12 pour recevoir un cylindre amovible de serrure supplémentaire susceptible d'être actionné, c'est-à-dire bloqué en place, par une clé individuelle, ce cylindre amovible de serrure portant une indication de semaine. C'est le surveillant du club qui a la responsabilité de ces cylindres amovibles de serrure associés aux cases 11, ainsi qu'il sera exposé plus en détail ci-après.

Les cases 10 situées dans la première colonne du tableau 2 servent à indiquer exactement l'instant du début et l'instant de la fin de la réservation ; à cet effet par

exemple, il peut être prévu une division heure par heure ainsi qu'il ressort en détail de la figure 3. En outre, sur le tableau 2, il est associé à chaque case 7 indiquant le numéro d'un terrain au moins trois colonnes successives pour les cases 11 indiquant les jours de réservation. Sur le deuxième tableau 2 et comme il ressort encore de la figure 3, on peut encore intercaler, entre la rangée des cases 7 indiquant les numéros des terrains et la rangée des cases 11 indiquant les jours de réservation, une autre rangée de cases indicatrices 8 dans lesquelles peuvent être apposées des étiquettes 16 qui servent par exemple à indiquer le jour de la semaine ou à communiquer n'importe quelle autre information aux usagers des terrains de sport.

On va maintenant exposer en détail la façon dont fonctionne l'installation d'affichage conforme à l'invention qui sert à signaler le programme d'occupation des terrains.

Lorsque par exemple deux membres d'un club de tennis souhaitent jouer ensemble à une heure déterminée sur le court de leur choix, par exemple un lundi entre 7,00 heures et 8,00 heures sur le court n° 1, chacun de ces joueurs préleve, dans la case 3 qui lui est réservée sur le premier tableau 1, le cylindre amovible de serrure qui s'y trouve bloqué, après ouverture à l'aide de sa clé, et le fait passer de cette case 3 à la case 13 correspondante du tableau de réservation 2. C'est ainsi par exemple que le premier joueur, à qui est attribuée la case 3 portant le numéro 1 sur le tableau 1, introduit son cylindre amovible de serrure dans l'alvéole 14 de la première case 13 du tableau 2 tandis que le deuxième joueur, à qui est attribuée la case 3 portant le numéro 6 sur le tableau 1, introduit son cylindre amovible de serrure dans l'alvéole 15 de la même case 13 du tableau 2.

Les deux cylindres amovibles de serrure, ainsi introduits dans les alvéoles 14 et 15, y sont bloqués et leurs clés sont emportées par les deux joueurs. Ces cylindres amovibles de serrure ainsi placés constituent donc des éléments indicateurs pour signaler la réservation d'un court selon les paramètres choisis, c'est-à-dire numéro du court, jour de la semaine et heure du jour. Comme les cylindres amovibles

de serrure à échanger entre les deux tableaux 1 et 2 portent chacun un chiffre qui est identique à l'indication 5 du numéro de la case correspondante 3 du tableau 1, il ne peut y avoir de confusion entre ces cylindres amovibles de serrure. Comme il 5 ressort en outre de la figure 3, la troisième rangée du tableau d'affichage 2 comporte, dans chaque case 11, un alvéole 12 dans lequel le surveillant a introduit et bloqué à l'avance un cylindre amovible de serrure qui porte l'indication d'un jour de la semaine. Par exemple, le cylindre amovible de serrure qui 10 est placé dans la première case 11 porte l'indication "Lundi", celui qui est placé dans la deuxième case 11 l'indication "Mardi" et celui qui est placé dans la troisième case 11 l'indication "Mercredi" (ce qui, pour des raisons de clarté, n'a pas été représenté en détail à la figure 3).

15 Il en va bien entendu de même pour les cases correspondant aux autres numéros de court et aux autres jours et heures de réservation. De cette manière, il est possible de signaler trois jours à l'avance les réservations court par court.

20 A la fin du troisième jour, on modifie la disposition des cylindres amovibles de serrure dans les alvéoles 12 des cases 11 servant à indiquer les réservations jour par jour, en commençant cette fois par le jour suivant de la semaine, c'est-à-dire par le "Jeudi". A l'initiative du surveillant, les trois cases successives 11 affichent maintenant "Jeudi, Vendredi, Samedi" conséutivement. A cet effet, le surveillant introduit et bloque les cylindres amovibles de serrure correspondants à l'intérieur des alvéoles 12 des cases 11. Cette 25 modification itérative des jours de réservation dans les cases 11 s'effectue bien entendu aussi, de façon identique ou semblable à celle des cases caractérisant ces jours de réservations, dans les colonnes, attribuées aux autres numéros de court, du tableau 2 qui correspondent à l'affichage de la réservation des courts.

30 35 Après achèvement du temps de jeu prévu et signalé dans l'une des cases 13 du tableau 2, chaque usager du terrain correspondant doit naturellement enlever le cylindre amovible de serrure de cette case 13, c'est-à-dire de son al-

véole 14 ou 15, et soit le replacer sur le tableau 1 dans la case 3 qui lui est attribuée, soit l'utiliser pour signaler une nouvelle réservation, en fonction du numéro de terrain, du jour de la semaine et de l'heure du jour nouvellement choisis, 5 et ceci en plaçant son cylindre amovible de serrure sur la case appropriée 13 du tableau 2.

En pratique, le premier tableau 1 de l'installation d'affichage comprend au total 400 cases 3 par exemple, ce qui est du même ordre de grandeur que le nombre des membres 10 d'un club de tennis, si bien qu'une case 3 du tableau 1 peut être attribuée à chaque membre. Un cylindre amovible de serrure, avec sa clé, est confié à chaque membre et ce cylindre porte le numéro correspondant de la case 3 du tableau 1. Ce tableau 1 sert ainsi en pratique à conserver les cylindres amovibles de serrure lorsqu'ils ne sont pas utilisés à la réservation d'un terrain de sport.

Le tableau 1 de l'installation d'affichage à alvéoles 4 et le tableau 2 à alvéoles 12, 14, 15 peuvent être faits de façon simple en n'importe quelle matière appropriée, notamment 20 en matière plastique. L'installation d'affichage peut sans difficulté être fixée en totalité à un mur, par exemple à l'aide de vis 17.

Outre le fait que la solution conforme à l'invention fournit, à l'aide de moyens techniques relativement simples, une installation d'affichage qui peut être utilisée de façon simple et sûre, cette installation constitue un planning d'occupation qui peut offrir le maximum d'équité aux usagers de terrains de jeu, par exemple d'un club de tennis.

L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés mais elle/englobe les modifications et variantes qui sont à la portée des spécialistes en la matière.

## REVENDICATIONS

1. Installation d'affichage de programmes d'occupation pour les usagers de terrains de sport, tels que courts de tennis et analogues, par exemple pour les membres de clubs de tennis, avec utilisation d'une part de tableaux portant les numéros des terrains et des indications relatives aux jours de la semaine, aux heures du jour et aux noms ou matricules des usagers et d'autre part d'éléments indicateurs susceptibles d'être apposés et verrouillés sur ces tableaux et destinés à signaler la réservation de chaque terrain, chacun de ces éléments indicateurs étant, afin d'assurer son verrouillage, agencé sous la forme d'une serrure qui peut être enfoncée et verrouillée dans les alvéoles correspondants d'un tableau de planning afin de signaler les prévisions d'occupation de chaque terrain, caractérisée en ce qu'elle comprend deux tableaux (1, 2) ; en ce que des cases (3) du premier tableau (1), disposées en colonnes et en rangées et numérotées à la suite l'une de l'autre, comportent chacune, outre un alvéole (4) pour un cylindre amovible de serrure susceptible d'être actionné par une clé individuelle, une indication (5) du numéro de la case (3) considérée ainsi qu'une étiquette porte-nom (6) et en ce que chaque case (13) du deuxième tableau (2) comporte deux alvéoles (14, 15) destinés à recevoir chacun un cylindre amovible de serrure susceptible d'être actionné par la clé correspondante, en tant qu'élément indicateur de la réservation d'un terrain selon les paramètres choisis (numéro du terrain, jour de la semaine, heure du jour).

2. Installation d'affichage selon la revendication 1, caractérisée en ce que, sur le deuxième tableau (2), les cases (7) correspondant aux numéros des terrains sont disposées selon une première rangée, les cases (9, 11) correspondant aux jours de la semaine ou aux jours de réservation selon une deuxième rangée et les cases (10) correspondant aux heures de réservation dans la journée selon une première colonne tandis que toutes les autres rangées et colonnes du deuxième tableau (2) contiennent les cases (13) relatives à l'indication de la réservation des terrains.

3. Installation d'affichage selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les cases (11) du deuxième tableau (2) qui signalent les jours de réservation comportent chacune un alvéole (12) pour recevoir un autre cylindre amovible de serrure, susceptible d'être actionné par une clé particulière et portant l'indication du jour de la semaine.

4. Installation d'affichage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que, dans le deuxième tableau (2), au moins trois colonnes consécutives de cases (11) indiquant les jours de réservation sont associées à chaque case (7) indiquant le numéro des terrains.

5. Installation d'affichage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que, dans le deuxième tableau (2), il est intercalé, entre la rangée des premières cases (7) indiquant les numéros des terrains et la rangée des deuxièmes cases (11) indiquant les jours de réservation, une autre rangée de cases indicatrices (8) dans lesquelles peuvent être apposées respectivement des étiquettes d'information (16).

6. Installation d'affichage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que les cylindres amovibles de serrure à échanger entre le premier (1) et le deuxième (2) tableaux portent chacun un chiffre qui est identique à l'indication (5) du numéro de terrain des cases correspondantes (3) du premier tableau (1).

7. Installation d'affichage selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'il est prévu au moins deux types différents de cylindres amovibles de serrure susceptibles d'être actionnés par des clés particulières et d'être échangés entre les deux tableaux (1,2).

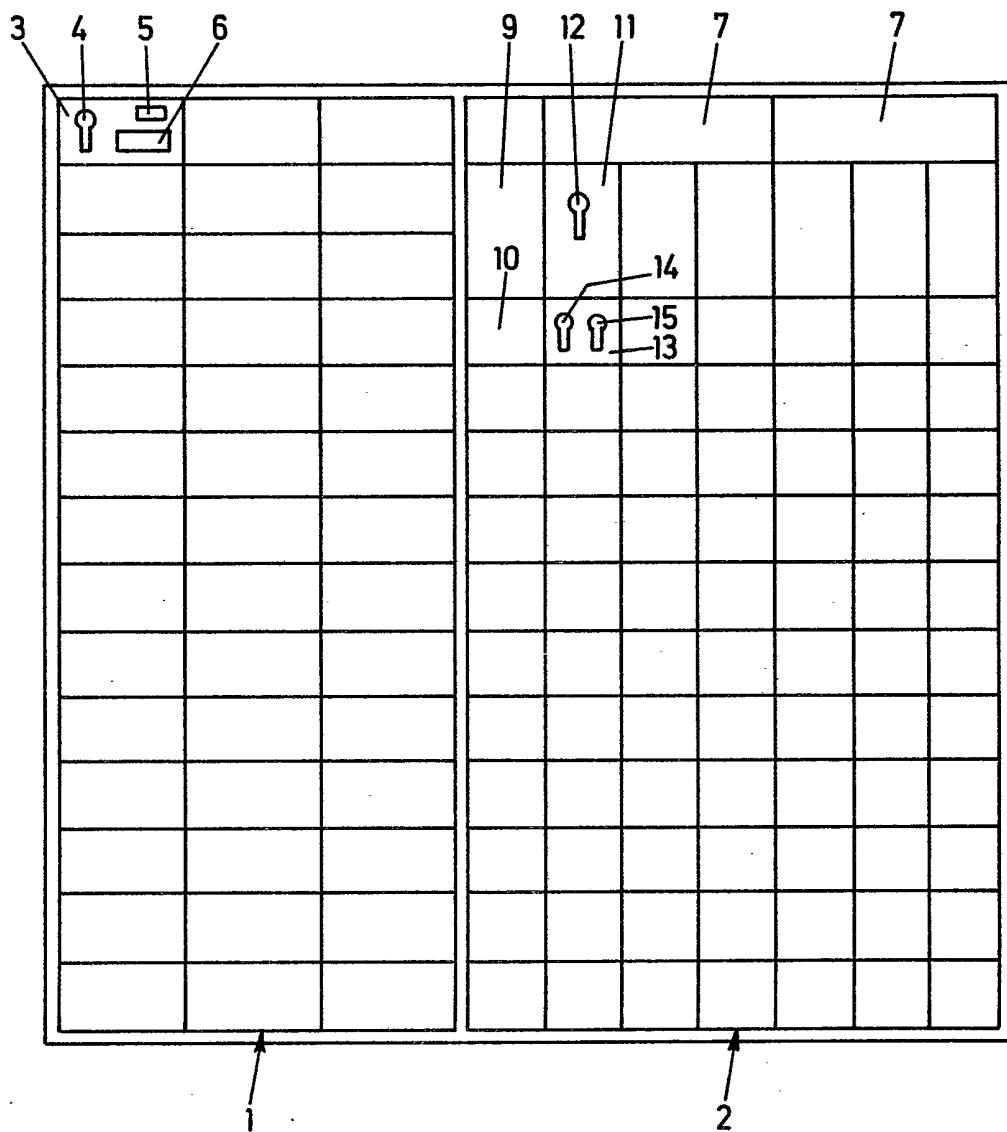


FIG.1

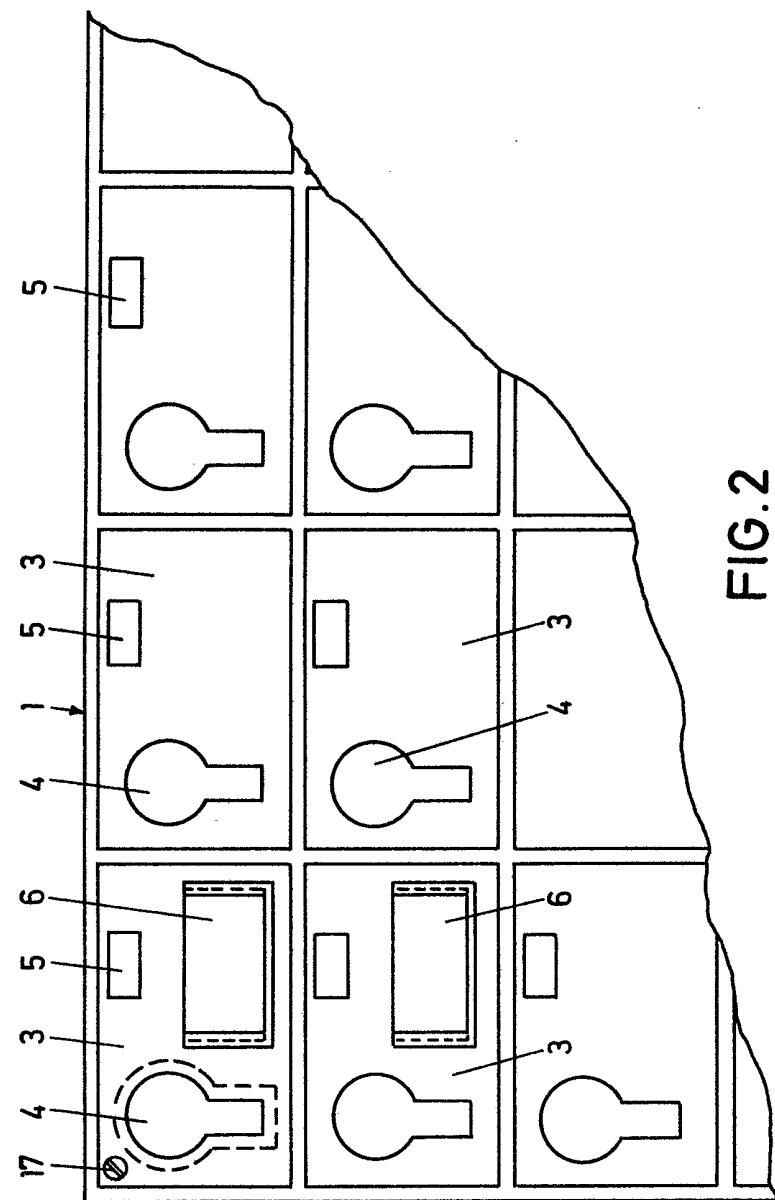


FIG. 2

